



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignement

Question écrite n° 106571

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie sur le projet de création d'un lycée franco-israélien à Tel Aviv, en Israël. En effet ce projet, proposé et initié depuis plusieurs semaines par le sénateur André Ferrand, est une idée à concrétiser particulièrement utile et intéressante. Il s'agit de créer un grand lycée français international ouvert sur l'extérieur en prenant ce qu'il y a de meilleur dans les programmes pédagogiques français et israélien pour bâtir un programme mixte permettant aux élèves d'accéder aux meilleures écoles et universités dans le supérieur, en Israël comme à l'étranger. L'apprentissage se ferait ainsi en deux langues obligatoires, parmi lesquelles l'hébreu, et le français. Le lycée franco-israélien serait de plus une preuve concrète de l'amitié entre la France et Israël et un symbole tangible du rapprochement entre nos deux pays. Cet établissement serait aussi un symbole vivant du désenclavement de la francophonie, très répandue dans ce pays depuis de nombreuses années. Le développement de l'usage du français en Israël est en effet un dossier majeur pour le développement de la francophonie dans cette partie du monde. De plus sa concrétisation pourrait être un objectif de mobilisation particulièrement profitable pour une collaboration efficace entre la francophonie et la fondation France-Israël. Il lui demande de lui préciser sa position sur ce projet.

Texte de la réponse

A Tel-Aviv, un seul établissement est conventionné avec l'agence pour l'enseignement français à l'étranger, le collège Marc-Chagall. Deux établissements homologués par le ministère de l'éducation nationale complètent ce dispositif en Israël : le lycée Thorani à Kfar Maïmon et le collège des Frères à Jaffa. Afin de répondre aux besoins liés à l'accroissement de la communauté française (44 000 personnes enregistrées), un projet de lycée international franco-israélien est actuellement à l'étude. Le projet de lycée international franco-israélien relève d'une décision conjointe de l'Alliance israélite universelle, propriétaire d'un terrain de 300 hectares à une vingtaine de kilomètres de Tel-Aviv et des autorités d'Israël. Alternative à l'école américaine et à l'enseignement secondaire israélien, la création du lycée franco-israélien implique la scolarisation des enfants des familles françaises expatriées, dont le nombre est croissant, dans un dispositif qui répond aux normes académiques françaises, tout en donnant aux élèves la possibilité de poursuivre leurs études supérieures, soit en France, soit dans le pays d'accueil. L'Alliance israélite universelle s'engage à mettre à disposition le terrain pour ce projet éducatif qui bénéficie de l'appui financier de la fondation Sakta Rachi. L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, très favorable à la création d'un établissement scolaire international à Tel-Aviv, ne manquera pas de tenir informés ses différents interlocuteurs de l'état d'avancement du projet, dont elle suit l'évolution avec attention.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106571

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération, développement et francophonie

Ministère attributaire : coopération, développement et francophonie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10488

Réponse publiée le : 12 décembre 2006, page 12976